



Clairette & biodiversité

L'implication des vignerons



CONGRES DES PARCS 2021

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la vallée de la Gervanne, le Parc naturel régional du Vercors et le syndicat de la Clairette de Die et des vins du Diois ont initié en 2019 le projet Clairette de Die et Biodiversité d'une durée de 3 ans.

Les 9 exploitations impliquées (soit 40 hectares), situées sur des communes drômoises de la vallée de la Gervanne au cœur d'un site Natura 2000, ont bénéficié de l'installation de 800 nichoirs à oiseaux et chauve-souris et de la plantation de haies et arbres isolés indispensables à l'accueil de la biodiversité. Ce projet - qui essaime déjà sur les parties de vignoble hors Parc, a pour objectif d'accompagner les viticulteurs installés dans le périmètre de production de la Clairette de Die, en Gervanne (Montclar-sur-Gervanne, Suze, Beaufort-sur-Gervanne), vers une meilleure prise en compte de la biodiversité, véritable alliée des cultures. Les vignerons des appellations Clairette de Die et Vins du Diois ont ainsi souhaité s'engager dans cette démarche en participant à plusieurs actions.

Des haies, des arbres et des nichoirs

La vallée de la Gervanne offre une très grande diversité de milieux et de paysages d'une richesse naturaliste exceptionnelle (29 espèces de chiroptères et 178 espèces d'oiseaux...). Grâce à ce projet, les haies plantées en bordure de parcelles viticoles maintiennent la diversité biologique, facteur de stabilité de l'agro écosystème. Les végétaux choisis, adaptés aux conditions de sol et de climat, permettent d'accueillir les insectes auxiliaires et pollinisateurs. Outre leur intérêt paysager, les arbres isolés plantés en bordure de vigne offrent des habitats essentiels à différentes espèces cavernicoles (oiseaux et chiroptères). Les 800 nichoirs à oiseaux et chauves-souris mis en place en limite de parcelles de vignes, construits par les vignerons eux-mêmes à l'occasion d'ateliers formation ont permis de constater, avec grande joie, les premières entrées et sorties de mésanges lors des premières observations.

Des formations et suivis pendant 3 ans

En parallèle, les vignerons pourront bénéficier de formations sur les haies, la taille en arbres tetard ainsi que la biodiversité de leur vignoble et quatre exploitations feront l'objet d'un diagnostic plus approfondi. Les nichoirs installés seront suivis pendant 3 ans pour connaître leur taux d'occupation. Des suivis de deux parasites de la vigne seront également réalisés (Cicadelle verte et Scaphoïdeus titanus) afin d'évaluer l'efficacité des auxiliaires de culture pour aider les viticulteurs dans la lutte contre ces deux maladies de la vigne. Plusieurs organismes aux expertises multiples sont associés à ce projet porté par le Parc naturel régional du Vercors et le syndicat de la Clairette de Die : la cave de Die-Jaillance, la Chambre d'agriculture de la Drôme, Agribiodrôme, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la communauté de communes du Val de Drôme, celle du Crestois et celle du Pays de Saillans. La démarche est soutenue financièrement par le Leader vallée de la Drôme et la Fondation du patrimoine.

Contact

Florence Niel
255, chemin des Fusillés 38250 Lans-en-Vercors
florence.niel@pnr-vercors.fr
Tél. : 06 07 71 87 96

